

Free
Distribution

Volume I - 49722 Numéro Mardi 10 Décembre 2024

Santé
Ce qu'il ne faut surtout pas faire quand vous congelez du pain
Page 7

Le Quotidien

Check nous online : <https://lequotidien.net>

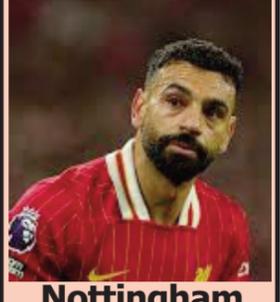
Sciences
Pourquoi les bulles sont-elles toujours rondes ?
Page 7

Insolite
Justin Sun a mangé la banane œuvre d'art qu'il avait achetée à 6 millions d'euros
Page 7

Football
Chelsea et Tottenham « ravivent l'intérêt » pour un attaquant de 400 000 £ par semaine après la saga des transferts de la Saudi Pro League



L'ailier de Liverpool Mohamed Salah a reçu sa première offre de prolongation de contrat



Nottingham Forest rejoint West Ham et Southampton dans la course aux 31 buteurs ?



Page 8

Le Conseil municipal de Vacoas/Phoenix a été trouvé coupable par la magistrature

Sheila Bonomally, vice-présidente de la Cour Industrielle, de n'avoir pas assuré la sécurité de l'éboueur Sookraj Lalljee. Celui-ci était tombé d'un camion à Camp Tickfine, Glen Park, Vacoas, et avait subi une fracture de l'épine cervicale. Suite à cet accident, le ministère du Travail ouvrit une enquête et décida de poursuivre le Conseil municipal en Cour Industrielle. La magistrate Bonomally considère que la charge a été établie 'beyond reasonable doubt'. (Voir jugement en page 2 et 3)

Sécurité maritime

Le ministre Boolell lance une formation à l'intention des agents de sécurité des installations portuaires



Une formation d'agents de sécurité des installations portuaires a été lancée par le ministre de l'Agro-industrie, de la Sécurité alimentaire, de l'Économie bleue et de la Pêche, Dr Arvin Boolell, au United Docks Business Park à Port-Louis.

Cette formation de cinq jours, organisée par la Division de l'économie bleue et de la pêche du ministère, s'inscrit dans la continuité du Projet de formation à la sécurité portuaire de l'Organisation maritime internationale, en collaboration avec la Commission de l'océan Indien et l'Union européenne, pour le renforcement des capacités en matière de sécurité maritime. Son objectif est d'améliorer le renforcement des capacités du personnel des installations de sécurité portuaire concernées, qui sont directement ou indirectement impliqués dans la mise en œuvre de la sécurité maritime dans notre port.

Le Junior Minister, chargé de l'Agro-industrie, de la Sécurité alimentaire, de l'Économie bleue et de la Pêche, M. Gilles Fabrice David, ainsi que d'autres personnalités ont également assisté à la cérémonie de lancement.

Dans son discours d'ouverture, le ministre de l'Agro-industrie, de la Sécurité alimentaire, de l'Économie bleue et de la Pêche s'est attardé sur le potentiel de Maurice en tant qu'État océanique et a souligné que la mer est une bouée de sauvetage essentielle pour le pays. Il a ainsi insisté sur la nécessité de renforcer notre capacité à tirer davantage parti du secteur de la pêche en tant que composante majeure de notre économie. S'exprimant sur les principaux défis,

tels que la pêche illégale non déclarée et non réglementée et le trafic de drogue par voie maritime, M. Boolell a insisté en faveur d'un renforcement de la sécurité. En tant que nation, nous devons nous unir avec des partenaires fiables de la région africaine et nous unir pour intensifier les efforts visant à protéger ce qui est pertinent pour notre économie, a-t-il déclaré. En outre, le ministre Boolell a souligné la nécessité pour tous les partenaires d'évaluer les politiques existantes et d'élaborer celles qui répondent aux besoins de la population. Il a également appelé à une position active et proactive en mobilisant toutes les ressources nécessaires. De plus, M. Boolell a rassuré l'investissement du gouvernement pour soutenir ces efforts, soutenant ainsi son intention de moderniser le secteur de la pêche et d'assurer plus de sûreté et de sécurité dans le port. Quant au ministre adjoint David, il a fait remarquer que le port du pays est le cœur de notre économie, car il stimule le commerce, crée des emplois et relie le pays au monde. Chaque cargaison de marchandises, chaque arrivée de navire, chaque conteneur chargé et déchargé dans notre port, alimente la prospérité de notre peuple, a-t-il souligné.

En outre, le ministre adjoint a souligné les efforts du gouvernement pour faire évoluer le port afin qu'il devienne plus grand, plus intelligent et plus sûr afin de répondre aux exigences de l'économie mondiale dynamique. Notre vision, a-t-il ajouté, est d'optimiser et de transformer notre port en une plaque tournante de classe mondiale qui soutient et accélère la croissance du pays.

Un éboueur tombe d'un camion et se fracture l'épine cervicale

Le Conseil municipal de Vacoas/Phoenix a été trouvé coupable par la magistrate

In the Industrial Court of Mauritius (Criminal side)

In the matter of:

OSHI

Plaintiff

v/s

Municipal Council of Vacoas/Phoenix

Defendant

Judgment

Accused being an employer is charged under Sections 5(1) & 85(1)(a) and 94(1) (i) (vi) of the Occupational Safety and Health Act – Act No.28 of 2005 coupled with Section 44(2) of the Interpretation and General Clauses Act with unlawfully:

1. failing on or about the 5th day of April 2017 to ensure, so far as is reasonably practicable, the safety and health at work of one of its employees of one Sookraj Lalljee who sustained cervical spine fracture when he slipped and fell down to the ground from waste lorry box bearing registration number 5Z128 at Camp Tickfine, Glen Park, Vacoas.
2. failing on or about the 5th day of April 2017 to forthwith notify the Director, Occupational Safety and Health by the quickest practicable means of an accident arising out of work which occurred at Camp Tickfine, Glen Park, Vacoas on 5th April 2017 and as a result of which accident one of its employees, one Sookraj Lalljee, sustained cervical spine fracture when he slipped and fell down to the ground from waste lorry box bearing registration number 5 Z128.

The Accused through its representative, Mrs. Meenasha Marooty-Ramma in her capacity as Safety and Health Officer, has pleaded not guilty to both counts and has retained services of Counsel at its trial. The case for the Prosecution is to the following effect: - Mrs. Tina Ramsurrun-Baznauth in her capacity as Occupational Safety and Health Officer gave evidence in Court.

She enquired into an accident at work which occurred on 5.4.2017 at Camp Tickfine, Glen Park, Vacoas when one Sookraj Lalljee slipped on a rotten avocado (consisting of its seed and fleshy part) and fell down to the ground from the waste lorry box of a stationary lorry bearing registration number 5Z128. As a result, he sustained a cervical spine fracture (as per the medical certificates produced namely Docs. A, A1 to A3).

On 25.4.2017, she proceeded to the locus of the premises of the Accused and took 3 photographs of the lorry concerned which she bound in a booklet with explanatory notes as per Docs. B1-B3. On 15.12.2017, 11.9.2018 and 26.10.2020, she recorded 3 Defence statements respectively from Mrs. Meenasha Marooty-Ramma, the representative of accused company, as per Docs. C, C1 and C2.

Her observations in line with her report as per Doc. D on 25.4.2017 of the lorry bearing registration number 5Z128 in the yard of the Municipal Council of Vacoas-Phoenix are as follows: -

1. The lorry which was involved in the present accident was found to be in good condition (Doc. B1).
2. The lorry box was at a height of about 5 feet above ground level and it had a two-sided back door (Doc. B2).
3. Handles/support were provided above on the two sides of the lorry box which extended from the back door to the cabin (Doc. B2).
4. A handle was provided as a support to be used when mounting/descending the lorry and it was found near the lorry steps.
5. The steps are accessed by refuse collectors for waste disposal inside the lorry box and for egress by the same refuse collectors to the ground (Doc. B2).
6. The surface of the lorry box was of metal (Doc. B3) and when a person was standing at the edge of the said lorry box, it represented an open side with a foreseeable danger of fall from height especially when there

were wastes in the lorry box (Doc. B2).

7. Two steps (ladder type structure) were provided to access/egress the lorry box (Doc. B2). Her enquiry and the unrebutted testimonies of the injured person (Mr. Sookraj Lalljee) and his colleague (Mr. Gyan Gungabissoon) who remained in the lorry box for the purpose of collecting, emptying and returning back waste bins to other refuse collectors on the ground from a height of about 5 feet revealed the following:

(a) It was a system of work on a roster basis for 2 refuse collectors [who were Mr. Sookraj Lalljee, the injured person and Mr. Gyan Gungabissoon on the material day] to step into the lorry box when the lorry was stationary by using a handle for support and to remain there, while some other 6 refuse collectors would remain on the ground.

(b) That was because the two of them had to collect filled waste bins placed on the edge of the lorry box by those other colleagues in order to have them emptied and returned again while being at a height of about 5 feet above ground level. Both of them had about 8 years' experience at the material time.

(c) They could not hold the handles found on the opposite sides of the lorry box given that waste bins were held with both hands. However, the empty waste bin could be held with one hand and a handle with the other. But it all depended on the worker as in the present case, the waste bin concerned was placed on the edge of the middle part of the lorry box. Those handles/support in the lorry box were used by the workers when the lorry was in motion.

(d) At the material time, Mr. Sookraj Lalljee was wearing a pair of rubber boots with grip resistance among other protective equipment like safe uniform given to him by Accused. The latter also provided a free passage in the refuse box while loading wastes to ensure that the refuse box was filled to the maximum safe level. Protruding refuse waste was to be properly covered with a tarpaulin before proceeding to the transfer station, meaning there should not be any waste protruding when the workers were on the lorry. All refuse collectors should comply with the time of work for their own safety. The rotten avocado came from a waste bin which was emptied by the refuse collectors themselves and which had come out from the bin and the employee slipped on it.

(e) The safe working procedure did not include all aspects of the activities which were being carried out. Had there been a sufficient and suitable risk assessment, the employer would have seen and known that the employees when they were holding the waste bin with both hands in the lorry box, could not hold the handles for support. Thus, no matter whether the handles were present or not, it did not make any difference in preventing the slip and fall from the lorry box to the ground which could lead to serious injury like in the present case.

(f) The accident happened when Mr. S. Lalljee was standing in the lorry box and returning an emptied waste bin, when he slipped over a distance of 3 feet in the lorry box on a rotten avocado from the wastes found therein causing him to fall onto the ground together with the empty waste bin resulting in a cervical spine fracture. As he was holding the waste bin with both hands, he could not hold the handles which were provided in the lorry box for support as per Doc. B2.

(g) The risk assessment for refuse collectors as per Doc. E which the enquiring officer received on 26.4.2017 from Accused, was not a sufficient and suitable one, as it did not mention the activity which was carried out at the time of the accident, that is, collecting and emptying of waste bins by the 2 workers in a vertical position in the lorry box at a height of about 5 feet above ground level and returning them to other refuse collectors found on the ground so that the risks associated with safety and health were not assessed by the Accused.

(h) Again, as per a copy of the "safe working procedures for refuse collectors" dated 25.9.2014 as per Doc. F which she received from Accused, no mention was made of the activity which had been carried out at the time of the accident. But same was mentioned in the amended "safe working procedures for refuse collectors" after the accident as per Doc. G.

(i) Had a specific risk assessment been carried out, the risks would have been identified, but they were identified after the accident following which the risk assessment was amended on 8.3.2018 and submitted on 26.10.20 as per Doc. H.

(j) She drew up a report upon completion of her enquiry dated 3.11.20 as per Doc. D.

(k) The accident happened on 5.4.2017 and the employer, the Municipal Council of Vacoas/Phoenix, informed the Director of Occupational Health and Safety about it on the 7.4.2017 namely 2 days after the accident.

(l) The usual driver of the lorry who was the Supervising officer did not turn up on the material day but was replaced by another driver.

As regards the second count to the information, the contention of the enquiring officer is that the Accused ought to have immediately notified the accident to the Director, Occupational Safety and Health by means of fax, phone or by calling in person, because the accident is listed in the 11th Schedule of the aforesaid Act which requires immediate notification. There was no need for the accused employer to complete its investigation into the accident before doing an immediate notification inasmuch as a report had to be submitted in the end as per the 13th Schedule of the Act. The law was not prescribed for a particular type of employer but for every employer to have an established procedure for notification. The law talks of immediate notification, it cannot be after 2 days. When there was an accident at work, the employer should immediately inform the Director of the Occupational Safety and Health as it should at least be aware what the employee sustained and where he was. That could not be after two days. On the other hand, the contention of the Defence is that the Accused not being a person but a Council, the notification being made after 2 days was within the ambit of the law.

Accused for its part, its representative did not depose under oath but admitted that the specific activity carried out by the injured person at the material time was not contained in the risk assessment done by it prior to the present accident as per its unsworn version.

I have given due consideration to all the evidence put forward before me and the submissions of learned Counsel for the Defence.

It is not disputed that the system of work adopted by the Accused for which a risk assessment was done, did not cover the specific activity carried out by the injured person at the material time.

However, no evidence has been adduced by the Accused that it was not reasonably practicable for it to do so. Had a risk assessment been done for that specific activity prior to the accident, it would have been apparent that the 2 workers in the lorry box could only effectively use the support handles while the lorry was in motion as they carried the waste bins with both hands in a confined place on a metal platform at a height of about 5 feet from the ground and where rotten food could emanate from the filled waste bins placed on the edge of that lorry box by the other 6 workers on ground level and in the exercise of them being carried, emptied and returned back with both hands to the edge of the lorry box by the said 2 workers in the lorry box, the risks of a slip and a fall from height would have been identified. In that manner, such risk assessment would have enabled management to detect the risks of slipping and an eventual fall from height in a confined space (let alone that rainy weather is a frequent occurrence in Mauritius) while performing such an exercise by the 2 refuse collectors in the sense that the existing safety measures would have proven to be inad-

Suite de la page 2

Un éboueur tombe d'un camion et se fracture l'épine cervicale

equate namely the presence of one support handle on each opposite inner side of the lorry box, a free passage way, protective equipment to be worn, proper stacking of wastes and compliance with time slots and supervision by the driver of the lorry.

Thus, Accused would have assessed then that for the system of work to be safe, the said 2 refuse collectors should have been provided with safety harnesses fixed to anchorage points in the lorry box itself like, for instance, by using the 2 handles for that purpose, to prevent them from slipping and falling from a height in a restricted slip prone space (meant for wastes collection and stacking) like in the present case on the wastes coming out of the waste bins in the process of them being stacked in the refuse box. This cannot be construed as not being current knowledge or invention in order to justify a total lack of such knowledge on the part of the accused employer (see- *Sinassamy M.A. & Anor v Navitas Holdings Ltd* [2021 SCJ 424]).

Therefore, the accused employer has failed to establish a safe system of work in view of the lack of safe working procedures to enable the specific work to be performed safely by the 2 refuse collectors in the lorry box.

In the same breath, management has also failed to provide training to the employees performing the specific work namely carrying and emptying of waste bins in a vertical position in the lorry box at a height of about 5 feet from the ground level and returning them to other refuse collectors found on the ground. Only then, it would have been apparent that there should be at least 2 Supervisors as the driver then would not have sufficed for supervision. Furthermore, it would have also been apparent that a permit to work would have had to be issued to the second Supervisor in relation to the specific work to be performed in the lorry box to ensure that adequate supervision is exercised. Hence, there was no safe system of work and working procedure established by the Accused before the accident and which cannot be measured by the fact that "(...)" because no serious accident had occurred in the past that a system of work is necessarily compliant with the requirements of the Act" (see- *The D.P.P. v Flacq United Estates Ltd* [2001 SCJ 301]).

At this stage, I find it apt to quote the following extract from the Supreme Court case of *Babooram J. v Ministry of Labour* [2013 SCJ 6] at pages 3 and 4 which reads as follows:

"In law, the liability of an employer to his employee is not demarcated physically by the area of the ground, floor or surface area where the employee is made to work but by the concept of "at work". The duty is not related to the work-place as such but to the work.

Section 5(1) of the Occupational Safety, Health and Welfare Act (Act No. 34 of 1988) reads as follows:

"Duties of employers

(1) Every employer shall, so far as is reasonably practicable, ensure the safety, health and welfare at work of all his employees." (underlining ours)

The meaning of "at work" is larger than on site. It includes the provision of a working environment that is safe and without risks to health.(...)

For the duty of an employer is "to ensure" the safety of the worker. Ensuring does mean that he has checked that the place of work is safe and without risks. If he does not know, he has failed to ensure." (emphasis added)

The provisions of Section 5(1) of the Occupational Safety, Health and Welfare Act (Act No. 34 of 1988) are similar to those of Section 5(1) of the Occupational Safety and Health Act – Act No.28 of 2005.

Therefore, the risk of injuries being caused by a slip to any of the 2 workers of Accused in the lorry box when handling waste bins on a metal platform with both hands and even leading to serious injury was predictable bearing in mind that no Accused's expert wit-

ness nor its representative deposed to the effect that it was not reasonably practicable for the Accused to do more than was in fact done to satisfy the duty or requirement of safety, or that there was no better practicable means or step than was in fact used or taken to satisfy that duty or requirement of safety pursuant to Section 96(6) of the Occupational Safety and Health Act 2005 and which reads as follows:

"96. Special provisions as to evidence

(6) In any proceedings for an offence under any provision of this Act consisting of a failure to comply with a duty or requirement to do something so far as is practicable, or so far as is reasonably practicable, or to use practicable means or to take practicable steps to do something, it shall be for the accused to prove that it was not practicable or not reasonably practicable to do more than was in fact done to satisfy the duty or requirement, or that there was no better practicable means or step than was in fact used or taken to satisfy the duty or requirement, as the case may be."(emphasis added)

It is relevant to refer to the explanation provided for the term "reasonably practicable" in *Halsbury's Laws of England*, (5th Edition) (2020), Vol 52: Health and Safety at Work at paragraph 382 referred to in *Sinassamy M.A. & Anor v Navitas Holdings Ltd* [2021 SCJ 424] as follows -

" "Reasonably practicable" is a narrower term than physically possible and implies that a computation be made, before the breach complained of, in which the quantum of risk is placed in one scale and the sacrifice involved in the measures for averting the risk (whether in money, time or trouble) is placed in the other and that, if it be shown that there is a gross disproportion between them, the risk being insignificant in relation to the sacrifice, the person upon whom the obligation is imposed discharges the onus which is upon him. (...) Measures may be practicable which are not reasonably practicable but, nonetheless, 'practicable' means something other than physically possible. The measures must be possible in the light of current knowledge and invention; thus it is impracticable to take precautions against a danger which cannot be known to be in existence, or to take precautions which have not yet been invented, so that the concept of practicability introduces at all events some degree of reason and involves at all events some regard for practice.

If a precaution can be taken without practical difficulty, then it is a practicable precaution, notwithstanding that it may occasion some risks to those who take it and even though the risk far outweighs the benefit to be achieved." (emphasis added)

Hence, I hold that the burden laid upon the Accused has not been discharged on a balance of probabilities (see- *Talbot Fishing Co Ltd. v OSHI* [2006 SCJ 76]) as the present accident was very predictable or foreseeable and the Accused has failed to show that the time, trouble and expense involved in a risk assessment leading to the precautions to be taken namely the criterion of sacrifice by the Accused to avert the risk of injuries due to a slip leading to a fall from height in relation to the said specific activity, is grossly disproportionate (see - *Jeanneton v Cie Sucrière de Bel Ombre* [1993 SCJ 455]).

Now as regards Count 2, it remained uncontested that the Accused notified the relevant authority of the accident only 2 days after.

It is of pertinence to note that in relation to a civil matter (see- *D'Emmerez de Charmoy v Chenard* [1909 MR 24] and *Lalouette v Lazare* [1869 MR 120]), Section 61 of the then District Court Ordinance, Civil side (now Section 37(1)(b) of the District and Intermediate Courts (Civil Jurisdiction) Act), the issue concerned the binding of a party upon written notice of an intended appeal of a judgment "immediately" by recognizance costs awarded, the term "immediately" was construed to be within a reasonable delay and for that purpose it was construed not to exceed 24 hours.

This is because the terms of the enactment are precise and definite and the Legislator must be intended to mean what it has plainly expressed.

It is significant to note that all statutes whether penal or not are now construed by substantially the same rules

meaning that regard must be had to the true meaning and intention of the legislature as expressed in the enactment (see- *Mason v The Queen* [1955 MR 71]). Such interpretation is in line with the golden rule that words of the statute must prima facie be given their ordinary meaning (see- *The Plaines Wilhems S.E. Co. Ltd. v The Medine S.E. Co. Ltd* [1943 MR 47]).

It is relevant to quote an extract from the supreme Court case of *D'Emmerez de Charmoy v Chenard* [1909 MR 24] at page 1:

"We agree with the interpretation put on the word "immediately" by the Judge who decided the case of *Lalouette vs. Lazare* (d) and the authorities quoted therein; we agree that "immediately" (...) does not mean "at the very moment" or within the moment or hour next following", but "within a reasonable time" and that 24 hours may be a reasonable time."

Furthermore, in the Supreme Court case of *Lalouette v Lazare* [1869 MR 120] at page 2, I deem it equally relevant to quote the following excerpt which reads as follows:

"The strict meaning of the word "immediately" came under consideration of the Court, (...). In fact, that the force of the word "immediately" was not to bind the Judge to certify as soon as the verdict was brought in, but gave him a certain reasonable latitude.

Thompson vs. Gibson 8. M. and W. 281, *Page vs. Pearce* 8 M. and W. 677.

In the former case, *BARON ALDERSON* referred to a Judgment of *LORD CHANCELLOR HARDWICK*, *Rex vs. Francis* (cases Temp. *Hardwicke* 114 (His Lordship, there, said: "It was said that the word "immediately" excluded all intermediate time and action, but it will be found that it has not, necessarily, so strict a signification."The word "immediately" has almost the same force as the word "instantly"; that term has been held to mean that the act shall be done within twenty four hours. (emphasis added)

CHITTY'S practice of the Law III. 82, quoting *Price vs. Simpson*, 1. Taunt 343.

In the same way, the term "forthwith" has been considered in *Nicholls v Chambers* (I. Cr. M & W. 385) to import that the requisite act shall be performed as soon as, by reasonable exertion confined to that object, it might be.

We have just seen cases in which the word "immediately" was used and construed in the same manner, and this Court in *Dowland v. Jeffreys*, construed it so, likewise." (emphasis added)

In the circumstances, in the present case, there is nothing to show that the Accused through any of its préposés could not have phoned or sent a fax or emailed or even turned up in person in order to inform the Director of the Occupational Safety and Health of the accident encountered by Mr. S. Lalljee at Accused's place of work causing injuries to him namely a cervical spine fracture within a reasonable delay of 24 hours so that he was admitted at hospital for treatment. The Supervisor meaning the driver of the lorry at the material time could have done so himself or informed his Superior for prompt notification.

For all the reasons given above, I find that the case for the Prosecution has been established beyond reasonable doubt as regards both counts and I, accordingly, find the Accused guilty as charged in relation to both counts.

Le Quotidien

REDACTION ET ADMINISTRATION

1er étage Jade Court Jummah Street Port Louis

Tel : 208 2631 – Tel 54620293

Email : le_quotidien2@yahoo.fr

REDACTEUR EN CHEF : ROBERT NG

S.D. Bonomally
(Mrs.) (Vice President)

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on Thursday the 06th day of February, 2025 at 1.30 pm, shall take place before the Master's Bar situate at Edith Cavell Street, Supreme Court Buildings, Port-Louis the sale by licitation at the request of (i) Suryakumari SEEBALUCK (Born S Teeluck) & (ii) Kamini TEELUCK against (i) Sheila Devi TEELUCK, (ii) Sooghundee TEELUCK also called Sooghundee RAMANO, (iii) Seevane TEELUCK, (iv) Shyam TEELUCK, (v) Avinash TEELUCK, (vi) Mahendra TEELUCK, (vii) Darminder TEELUCK and (viii) Mary Veena HANOOMANJEE (born TEELUCK) of: - Tout ce qui reste 1. (après distraction de 11 perches carrées vendu titre transcrit au Vol: 408 No 436; 2. Treize et Trois Quart (13 ¾) perches vendus suivant titre transcrit au Vol 390 No 68; 3. Trente Deux et soixante dis sept centiemes perches (32 77/100) et six perches (6) respectivement vendu suivant titre transcrit au Vol; 396 No 126 & Vol 405 No 20 respectivement d'un terrain d'une contenance de 75p située a Quatre Bornes et borne d'apres titre comme suit; Du premier cote par la grande route de Quatre Bornes, de la seconde cote par le chinois Li Wan Po, et de la troisième cote par Mamode Aniffe Lokhun. Ensemble les maison, bâtiment construction de toute nature existant, ainsi que les installation pour l'eau et la lumière d'électricite, y attachées et généralement tout ce qui peut en dépendre ou faire partie sans aucune exception ni reserve. Pour l'acquéreur en jouir, faire deposer comme bon lui semble et comme de chose lui appartenant en toute propriété.

The whole morefully described in title deed transcribed in Vol 554 No 270, a portion of land of the extent of approximately (464m2), situated at La Louise Quatre Bornes, in the district of Plaines Wilhems, on which stand a concrete two storey building but found to be of the extent of 458m2 as per PIN certificate bearing No 1722090076.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said properties are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

UNDER ALL LEGAL RESERVATIONS.

DATED AT PORT-LOUIS, THIS 2nd DAY OF DECEMBER, 2024.

MRS S.BUNDHUN-CHEETO
OF SUITE 401, HENNESSY TOWER.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

**TRESOR DIAMONDS LTD
(IN CREDITORS' WINDING UP)
NOTICE OF FINAL MEETING**

Notice is hereby given that pursuant to Section 151 (2) of the Insolvency Act 2009, the Final Meeting of the above-named Company will be held at Essar House, 10, Frère Félix de Valois Street, Port Louis, Mauritius on the 15th January 2025 at 10.00 am, for the purpose of laying an account showing how the winding up has been conducted.

Kaneyalall Hawabhay Liquidator
10th December 2024

NOTICE FOR CHANGE OF NAME

Notice is hereby given that **Mrs. Marie Sylvia MAIGROT (born COUACAUD)** of Wolmar, Flic en Flac has applied to the Honourable Attorney-General for leave to change her names **Marie Sylvia** into that of **Joanna** so that in the future she shall bear the name and surname of **Joanna MAIGROT (born COUACAUD)**

Objections, if any, should be filed in the registry of the Office of the Attorney-General within a period of 28 days as from the last date of publication of the said notice in the papers.

Applicant: Mrs. Marie Sylvia MAIGROT (born COUACAUD)
Date : 10.12.2024

NEWSPAPER NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION

**NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE
WITHIN RESIDENTIAL ZONE**

Take notice that, **TK Mungroo Limited (rep. by Mrs. Kavita Mungroo)** will apply to the District Council of **Riviere Du Rempart** for a Building & Land Use Permit for the Conversion of existing building at 1 st floor level to operate as **Restaurant (excluding liquor and other alcoholic beverages) without entertainment in respect of premises situated at Royal Road, Esperance Trebuchet, Poudre 'Or.**

Any person feeling aggrieved by this proposal may lodge an objection in writing to the above-named Council within 15-days as from date of this publication.
Date : 10.12.2024

NEWSPAPER NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION

**NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE
WITHIN RESIDENTIAL ZONE**

Take notice that I, **Mrs. Kamla CHARLETTE** will apply to the Council of Flacq for a Building and Land Use Permit for a proposed conversion of an existing building at **ground floor into Child day-care activities/Kindergarten at Cite EDC No. 10, Olivia.**

Any person feeling aggrieved by this proposal may lodge an objection in writing to the above-named Council within 15-days as from date of this publication.
Date : 10.12.2024

NOTICE UNDER SECTION 36(2) (c) OF THE COMPANIES ACT 2001

**Notice is hereby given that the Company
"DR POTTERS LTD"**

Having by special resolution changed its name and is now incorporated under the name of "**Moncelnic Ltd**", as evidenced by a certificate given under the seal of office if the Registrar of Companies,
dated 01st April 2024.

**Mr Berth MILTON
Director**

Les rêves martiens d'Elon Musk sont une aubaine pour l'armée américaine

Les rêves martiens d'Elon Musk sont une aubaine pour l'armée américaine

Les observateurs amusés ont longtemps rejeté le rêve d'Elon Musk de coloniser Mars comme de la science-fiction peu sérieuse. Mais dans sa poursuite de la planète rouge, Musk a réussi à construire une entreprise mortellement sérieuse avec de vastes conséquences militaires.

Les experts en sécurité affirment que SpaceX a fait un tel bond en avant dans plusieurs technologies critiques qu'il pourrait dissuader des rivaux majeurs comme la Chine de s'engager dans une guerre avec les États-Unis - ou faire pencher la balance si une guerre éclate. D'autres craignent qu'il ne provoque une réaction inopportune.

Musk est dans le premier camp. Ces derniers jours, il a fait remarquer sur X que son ambition d'envoyer des équipages sur Mars dès 2028 se traduirait par une « technologie de niveau extraterrestre qui est nettement meilleure que celle de ses concurrents », tout en faisant une référence indirecte à éviter une guerre contre la Chine. Cette perspective n'est peut-être pas imminente, mais elle est devenue au centre des préparatifs de défense des États-Unis à mesure que la Chine monte en puissance.

Les prouesses technologiques sont l'une des raisons pour lesquelles la valeur de SpaceX a bondi à environ 350 milliards de dollars, contre 210 milliards de dollars plus tôt cette année, selon un récent rapport de Bloomberg, la classant comme l'entreprise privée la plus précieuse au monde et l'entrepreneur de défense le plus précieux. Autre raison probable : la conviction des investisseurs que Musk, l'homme le plus riche du monde, pourrait trouver plus facile d'enrichir davantage son empire commercial après avoir aidé la campagne du président élu Donald Trump.

Musk a déclaré qu'il avait fondé SpaceX pour se rendre sur Mars. Son système satellitaire avancé Starlink - qu'il a dit avoir mis en place en partie pour financer des expéditions sur Mars - s'est avéré être une application tueuse sur les champs de bataille pour diriger les essais de drones de nouvelle génération et coordonner les

troupes. Aucun autre pays n'est près d'égaliser cette capacité.

L'énorme Starship de la société, la fusée la plus puissante de l'histoire et la première fusée lourde réutilisable, est également dans une classe à part. Même si Musk a vanté son potentiel à aider l'humanité à explorer le cosmos, le Pentagone envisage sa capacité de transport de 165 tonnes pour le transport rapide de troupes et d'équipements vers l'Asie en cas de guerre.

Le général B. Chance Saltzman, chef des opérations spatiales de la Space Force, s'est rendu au Texas le mois dernier pour assister au dernier lancement de Starship et passer en revue les opérations de la société. « Le département de l'armée de l'air et l'US Space Force surveillent les progrès de Starship et ont hâte d'exploiter potentiellement ses capacités à l'avenir », a déclaré la Space Force dans un communiqué.

Lors d'une réunion d'investisseurs le mois dernier, l'un des premiers investisseurs de SpaceX, Ron Baron, s'est souvenu que le président de SpaceX, Gwynne Shotwell, lui avait dit un jour que « l'une des seules choses qui empêchent mes petits-enfants de parler mandarin est SpaceX ». Shotwell est revenue sur sa remarque devant la caméra - « Non, c'était très audacieux de ma part » - mais a confirmé qu'elle pensait que SpaceX était « très important » pour la sécurité nationale des États-Unis.

SpaceX, Shotwell et Musk n'ont pas répondu aux demandes de commentaires pour cet article.

Todd Harrison, analyste de la politique spatiale à l'American Enterprise Institute, a déclaré qu'il faudrait probablement 10 ans à la Chine pour développer une fusée d'une capacité de transport comme celle de Starship, donnant à l'armée américaine une fenêtre d'exclusivité.

Gary Henry, ancien directeur principal des solutions spatiales de sécurité nationale de SpaceX, a déclaré qu'il pensait que les applications militaires de nouvelle génération qui peuvent être construites à partir de Starlink et Starship serviront de

moyens de dissuasion qui pourraient empêcher la Chine de risquer une guerre contre les États-Unis.

« Je pense qu'aucune entreprise ou acteur étatique ne sera en mesure de reproduire ou d'égaliser les capacités de performance évolutives de Starship de notre vivant », a déclaré Henry. Il y a longtemps eu une intersection entre l'exploration spatiale et l'armée, remontant au moins à la Seconde Guerre mondiale,

lorsque l'ingénieur allemand Wernher

von Braun a conçu la fusée V-2. Et souvent, les nouvelles technologies comportent leurs propres risques de déclencher des conflits. Plus tôt cette année, Washington a été ébranlé par la révélation que la Russie avait lancé une « arme anti spatiale » en orbite, ce qui était en partie une réponse à l'accumulation de satellites américains. Les experts en sécurité du Lawrence Livermore National Laboratory ont noté que la domination américaine dans l'investissement en orbite terrestre basse signifie que la Chine « a plus de latitude pour déclencher une guerre dans l'espace » que les États-Unis.

« Ce sont de vieilles idées, que les États-Unis pourraient être en mesure d'être si dominants dans l'espace que d'autres pourraient même ne pas essayer de rattraper ou de contester cette domination », a déclaré Laura Grego, scientifique principale et directrice de recherche à l'Union of Concerned Scientists. "Ce genre de rhétorique a provoqué beaucoup de méfiance et... accéléré la course aux armements spatiaux dans laquelle nous sommes actuellement.

William Hartung, chercheur principal au Quincy Institute for Responsible Statecraft, qui a critiqué les ventes d'armes, a qualifié les prédictions selon lesquelles SpaceX pourrait aider les États-Unis à dissuader ou à gagner une guerre contre la Chine de « vœux pieux » qui est « typique du techno-optimisme du secteur de la défense de la Silicon Valley ».

Un tel optimisme existe également en dehors de la vallée. Kari Bingen, ancienne sous-secrétaire adjointe à la Défense, a comparé le rêve martien d'aujourd'hui à la course à la lune des années 1960, qui, malgré les critiques sur les coûts extravagants d'Apollo, a stimulé des avancées technologiques comme la miniaturisation des ordinateurs.

« Je pense que la même chose se produira ici », a-t-elle déclaré. « Il y aura des avantages technologiques et autres que nous ne pouvons pas imaginer à l'heure actuelle. Mais ils seront incroyables, et ils changeront la donne.

Ces derniers jours, Musk est devenu plus audacieux dans ses remarques, peut-être piqué au vif par les critiques du célèbre astrophysicien Neil deGrasse Tyson sur la faisabilité d'une colonie martienne dans l'émission « Overtime » de Bill Maher.

« Qu'il dise simplement : « Allons sur Mars parce que c'est la prochaine chose à faire », à quoi ressemble cette réunion de capital-risque ? », avait plaisanté deGrasse Tyson. « Alors Elon, qu'est-ce que tu veux faire ? » « Je veux aller sur Mars. » « Combien cela va-t-il coûter ? » « Un trillion de dollars. » « Est-ce sûr ? » « Non, des gens vont probablement mourir. » « Quel est le retour sur investissement ? » « Rien. » C'est une réunion de cinq minutes, et ça n'a pas lieu.

Musk s'est ensuite adressé à X, publiant un même basé sur le fait que Trump a échappé de justesse à une tentative d'assassinat en tournant la tête. Il suggérait que l'objectif de SpaceX « Occupy Mars » pourrait aider à produire un échec de justesse de la « Troisième Guerre mondiale ».

Pourquoi le Canada s'efforce-t-il de contrer la Russie et la Chine dans l'Arctique ?

Le Canada a dévoilé une nouvelle stratégie pour l'Arctique afin de contrer ce qu'il décrit comme des menaces émanant de ses rivaux géopolitiques. Il s'agit de la dernière initiative en date d'une compétition croissante pour le contrôle de la région.

Le Canada intensifie sa stratégie dans l'Arctique dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes et de transformation de la région due au changement climatique. Vendredi, le Canada a dévoilé une politique de sécurité de 37 pages détaillant ses plans visant à renforcer sa présence militaire et diplomatique dans l'Arctique, citant les menaces croissantes liées aux activités russes et chinoises. Voici ce qu'il faut savoir sur la stratégie du Canada et les tensions dans la région.

Pourquoi le Canada renforce-t-il sa présence dans l'Arctique ?

Le Canada a déclaré que sa présence renforcée dans l'Arctique vise à contrer les menaces sécuritaires posées par la Russie et la Chine dans la région. La nouvelle stratégie du Canada pour l'Arctique met en évidence l'augmentation récente de l'activité russe aux confins de l'espace aérien nord-américain. Il a qualifié de « profondément troublants » les essais d'armes russes et le déploiement de systèmes de missiles dans l'Arctique, capables de frapper l'Amérique du Nord et l'Europe. Le Canada a également accusé la Chine de déployer régulièrement des navires, équipés de capacités de recherche militaire à double usage, dans le Nord pour collecter des données. Le document indique qu'Ottawa cherche depuis des années à gérer l'Arctique en coopération avec d'autres États et à le maintenir à l'abri de toute concurrence militaire. « Toutefois, les garde-fous qui empêchent les conflits sont de plus en plus soumis à une pression immense », a déclaré la ministre des Affaires étrangères Mélanie Joly lors d'une conférence de presse. « L'Arctique n'est plus une région de basse tension », a-t-elle déclaré.

À quoi ressemblera le changement ?

La stratégie du Canada pour l'Arctique comprend plusieurs initiatives clés qu'il entreprendra dans la région, allant de la présence diplomatique aux mesures de sécurité. Le Canada établira des consulats à Anchorage, en Alaska, et à Nuuk, au Groenland, et désignera un ambassadeur qui dirigera et coordonnera les politiques et les actions du Canada dans la région. Ottawa cherche également à régler un différend frontalier avec les États-Unis dans la mer de Beaufort, ainsi qu'un différend frontalier concernant l'île Hans (Tartupaluk en inuktitut), une petite île inhabitée située entre le Danemark et le Canada. En plus de chercher à approfondir la coopération dans l'Arctique avec le Japon et la Corée du Sud – à l'image du partenariat Asie-Pacifique entre ses alliés – le Canada a déclaré qu'il impliquerait activement les communautés autochtones dans les activités de surveillance et de défense. La région arctique abrite diverses communautés autochtones, telles que les Inuits, les Samis et les Tchouktsches, qui y vivent depuis des milliers d'années. Les améliorations militaires pourraient inclure le déploiement de nouveaux patrouilleurs et destroyers de la marine, de brise-glaces et de sous-marins capables d'opérer sous les calottes glaciaires, ainsi que davantage d'avions et de drones. Le ministre de la Défense nationale, Bill Blair, a déclaré que la doctrine révisée du Canada appelle au renforcement des capacités militaires pour « mener et soutenir des opérations dans l'Arctique », où le froid mordant et les

tempêtes imprévisibles, les longues périodes d'obscurité et la dérive des glaces marines constituent de graves dangers.

Quelle est la superficie de la région arctique du Canada ?

L'Arctique, qui englobe la zone autour du pôle Nord, est la région la plus septentrionale de la planète. Il est délimité par une ligne imaginaire appelée le cercle polaire arctique. Il comprend des zones appartenant à huit pays : le Canada, la Russie, les États-Unis (Alaska), le Groenland (territoire autonome du Danemark), la Norvège, la Suède, la Finlande et l'Islande. La région arctique du Canada couvre plus de 4,4 millions de kilomètres carrés (1,7 million de m²) et est presque déserte, à l'exception de quelques ports et communautés. Moins de 16 pour cent des eaux, qui comprennent des parties de l'océan Arctique, de la mer de Barents, de la mer du Groenland, de la mer des Tchouktsches et d'autres, ont fait l'objet d'études adéquates.

Quelles autres puissances occidentales y sont positionnées ?

Les États-Unis sont un allié clé de l'Occident qui travaille en étroite collaboration avec le Canada dans l'Arctique, notamment pour moderniser les défenses continentales, par exemple en investissant dans de nouveaux capteurs maritimes et des satellites de surveillance. Les pays nordiques, dont beaucoup sont membres de l'OTAN (notamment la Finlande et la Suède, qui ont récemment adhéré à l'OTAN), renforcent également leur présence dans l'Arctique. Ils collaborent généralement à des exercices militaires. Les puissances occidentales mènent une série d'activités dans l'Arctique, allant du déploiement de moyens militaires à l'exploration des ressources naturelles.

Que font la Russie et la Chine là-bas ?

Ces dernières années, la Russie a étendu sa présence navale, déployé des systèmes de missiles et intensifié ses essais d'armes dans l'Arctique. La Chine a déployé des navires capables d'assurer à la fois des fonctions de surveillance militaire et de recherche dans la région. L'objectif est de recueillir des données et de sécuriser l'accès aux ressources et aux voies de navigation qui apparaissent en raison de la fonte des glaces. Les experts avertissent que le déploiement de navires à double usage peut conduire à l'espionnage et à l'utilisation abusive des données. Un rapport du Centre d'études stratégiques et internationales (CSIS) révèle que la flotte de recherche civile chinoise, la plus grande au monde, mène ostensiblement des recherches scientifiques mais collecte également des informations océanographiques qui améliorent les capacités de guerre sous-marine de l'armée chinoise. Dans sa politique arctique de 2018, la Chine a exposé ses objectifs de « comprendre, protéger, développer et participer à la gouvernance de l'Arctique ». Le pays souhaite également faire de la route maritime du Nord, qui relie la partie occidentale de l'Eurasie à la région Asie-Pacifique, une voie de navigation viable pour potentiellement raccourcir les voyages maritimes entre les régions. La Chine et la Russie ont collaboré sur des projets d'infrastructures, tels que la Route de la soie polaire (également connue sous le nom de « Route de la soie glacée »), en particulier dans un contexte où les

passages traditionnels comme le canal de Suez sont confrontés à des problèmes de congestion et de sécurité croissants.

Pourquoi l'Arctique devient-il un point chaud géopolitique ?

Le changement climatique et la fonte rapide de la calotte glaciaire font de l'Arctique un point chaud géopolitique. L'Arctique se réchauffe quatre fois plus vite que la moyenne mondiale, ce qui le rend plus accessible aux routes commerciales maritimes et à l'exploration des ressources – y compris pour des pays comme la Chine et l'Inde qui ne sont pas des nations arctiques. En mars 2022, par exemple, l'Inde a annoncé sa politique arctique. Ces derniers mois, New Delhi et Moscou ont discuté de l'approfondissement de leur coopération dans l'Arctique, notamment par l'utilisation éventuelle de la route maritime du Nord pour expédier du pétrole de la Russie vers l'Inde. Les puissances européennes envisagent elles aussi de jouer un rôle plus important dans l'Arctique : ces dernières années, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont chacun dévoilé puis mis à jour leurs politiques dans l'Arctique. La région est déjà connue pour ses vastes réserves de pétrole, de gaz et de minéraux essentiels tels que les terres rares (REE) utilisés dans les véhicules électriques et le lithium utilisé dans les batteries. Mais les pays sont impatients d'explorer l'Arctique à la recherche de nouveaux gisements qui pourraient façonner la course à l'énergie propre et à l'accès aux combustibles fossiles traditionnels. Dans le même temps, la présence militaire accrue de pays rivaux crée des risques de revendications territoriales et d'influence, augmentant les enjeux de conflits potentiels.

Quels sont les effets sur la région ?

Historiquement, les cadres de coopération ont géré la stabilité de l'Arctique, que les tensions actuelles risquent de mettre à mal. Par exemple, le Conseil de l'Arctique a été créé en 1996 pour promouvoir la coopération entre les États de l'Arctique (Canada, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Russie, Suède et États-Unis) et les communautés autochtones. Ce forum intergouvernemental exclut explicitement la sécurité militaire de son mandat et se concentre sur la collaboration non militarisée. Cependant, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a mis à rude épreuve les opérations du Conseil, et les sept autres États membres ont suspendu leur coopération avec la Russie en mars 2022. En juin, ces nations ont annoncé une reprise limitée de la coopération sur des projets spécifiques, excluant l'implication russe. En outre, l'augmentation du trafic maritime, de l'extraction des ressources et de l'activité militaire pourrait menacer le fragile écosystème arctique, déjà mis à rude épreuve par le changement climatique. En janvier, le Conseil de l'Arctique a signalé une augmentation de 37 % du nombre de navires dans les eaux arctiques au cours de la dernière décennie. Cette augmentation accroît les risques de marées noires, de pollution atmosphérique, de contamination chimique et de perturbation de la vie marine. Les opérations militaires et les développements d'infrastructures, qui impliquent des activités telles que le brise-glace, perturbent les habitats de la glace marine, affectant des espèces comme les ours polaires et les phoques.

Toujours en quête d'un Premier ministre, Macron poursuit ses consultations

L'ancien garde des Sceaux racontera son expérience au ministère dans une pièce qu'il jouera à partir du 1er février prochain, au théâtre Marigny, à Paris.

De la chancellerie au théâtre. Après quatre ans au ministère de la Justice, l'ancien garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti va remonter sur les planches. Selon Le Parisien, il interprétera un one-man-show, intitulé J'ai dit oui !, dans lequel il racontera son expérience gouvernementale place Vendôme. « Je me suis dit qu'il serait utile et intéressant de décrire ce que sont le travail d'un ministre et les difficultés auxquelles il est confronté », a confié l'ex-ministre dans les colonnes du quotidien. « Le réflexe, comme citoyen, c'est de dire "y a qu'à, faut qu'on". Mais comme ministre, il y a ce qu'on veut faire et ce qu'on peut faire. Et puis, on

appartient à une équipe, il faut prendre en compte les positions des uns et des autres », a-t-il ajouté. La pièce, qu'il a coécrite avec Philippe Lellouche, sera jouée à partir du 1er février 2025 au théâtre Marigny à Paris. Éric Dupond-Moretti, apparaissant sans chemise et pull bleu foncé à col rouge sur l'affiche du spectacle, promet de raconter ses « premiers pas » au sein du ministère de la Justice. « Ses moments de joie comme ses phases de découragement, ses réussites (budgets en hausse, procès filmés) et ses colères » seront aussi relatées.

L'ex-ministre devrait également revenir sur « l'épreuve

des perquisitions dans son bureau (des policiers avaient ouvert un vieux coffre à la disquette) et son procès devant la Cour de justice de la République (qui l'a relaxé), la pression médiatique, le travail au Parlement, sa campagne ratée aux régionales dans les Hauts-de-France où il voulait faire trébucher le RN », selon le quotidien. Il devrait régler « quelques comptes » au fil de la pièce. Éric Dupond-Moretti était déjà monté sur scène en 2019. Dans sa pièce À la barre, jouée au théâtre de la Madeleine, il évoquait son parcours et ses années d'avocat médiatique.

BON À SAVOIRE

“Les Simpsons” : Pourquoi tous les personnages sont-ils jaunes ?

L'humour potache, les running gags légendaires, les prédictions ébouriffantes : Les Simpsons, à l'instar de ses protagonistes est une série animée incontournable, et haute en couleurs... Mais justement, pourquoi la quasi totalité des personnages sont-ils jaunes ?

Lorsqu'il développe Les Simpsons dans les années 1980, Matt Groening a une ambition claire : créer une série qui attire immédiatement l'attention. Le jaune, peu utilisé en animation à l'époque, s'impose grâce à l'une des animatrices de son équipe. Lorsqu'elle propose cette teinte, Groening réagit instantanément : "Quand elle m'a montré le résultat, j'ai dit : C'est la solution !", partage-t-il dans une interview accordée à la BBC. Cette décision visait à capter l'œil des téléspectateurs qui zapperaient d'une chaîne à l'autre. "Quand une lumière jaune traverse votre écran, vous savez que vous regardez Les Simpsons", explique-t-il. Ce choix n'était pas uniquement esthétique.

Selon des principes de théorie des couleurs, le jaune est l'une des teintes les plus visibles pour l'œil humain, car elle reflète beaucoup de lumière.

Cette caractéristique en fait une couleur attrayante et mémorable, renforçant ainsi l'impact visuel des personnages.

"Le jaune donne l'impression que quelque chose ne va pas avec votre téléviseur"

Le jaune résout également une contrainte technique dans le design des personnages. Les enfants Simpson, Bart, Lisa et Maggie, n'ont pas de ligne de séparation noire entre leurs cheveux et leur visage. Ce détail, voulu pour simplifier l'animation, a poussé les créateurs à opter pour une couleur uniforme. Mike Reiss, scénariste de la série, explique dans Springfield Confidential : "Bart, Lisa et Maggie n'ont pas de démarcation entre leurs cheveux et leur visage. Les animateurs ont donc choisi le jaune : c'est un mélange entre la peau et les cheveux". Ce choix s'inscrivait aussi dans la volonté de Groening de rompre avec les conventions des dessins animés traditionnels. Dans une interview pour la BBC, il confie

qu'il ne souhaitait pas utiliser les couleurs standards des cartoons. Cette approche anticonformiste reflète l'esprit satirique et irrévérencieux de la série. Au-delà de l'aspect visuel, la couleur jaune incarne l'originalité et la singularité des Simpsons. Groening décrit cette couleur comme un symbole des imperfections et des excentricités de la famille. Dans le documentaire My Wasted Life, il explique : "Le jaune donne l'impression que quelque chose ne va pas avec votre téléviseur".

Ce choix renforce la perception des Simpson comme une famille qui lutte pour être normale, mais échoue systématiquement - un échec à la base de l'humour de la série.

Une série qui repousse les limites

Dès le début, Les Simpsons se distinguent, mais tout n'a pas toujours été parfait. Dans le tout premier épisode, Waylon Smithers, le fidèle assistant de Mr. Burns, apparaît avec une peau noire en raison d'une erreur de coloration. Cette faute est rapidement corrigée pour éviter les polémiques potentielles liées à la représentation d'un personnage noir dans une position subalterne face à un patron tyrannique. Ce souci de rectification témoigne de l'attention méticuleuse que les créateurs portent à chaque détail de la série. Outre la couleur jaune, la série innove également dans le design graphique de ses personnages, notamment en leur attribuant seulement quatre doigts par main, ce qui n'a pas manqué d'amuser les fans. Ce choix, loin d'être anodin, simplifie l'animation tout en conférant une esthétique immédiatement identifiable. Le design audacieux des personnages et leur aspect visuel unique contribuent à ce que la série devienne l'une des plus reconnaissables au monde, encore aujourd'hui, plus de trente ans après leurs débuts sur le petit écran.

Faut-il dire "j'ai été" ou "je suis allé" ?

Nous hésitons souvent entre les expressions "j'ai été" et "je suis allé". Si ces deux tournures sont en apparence semblables, elles possèdent des sens différents et peuvent être source d'erreurs... Explications.



"J'ai été" ou "je suis allé" : quelques exemples de phrases. Pour mieux comprendre la différence entre "j'ai été" et "je suis allé", il est utile d'examiner quelques exemples de phrases suivant les contextes. L'expression "je suis allé" est employée pour indiquer un déplacement vers un lieu. Par exemple : "Je suis allé au cinéma hier soir" ou "Je suis allé voir ma grand-mère ce week-end". Ces phrases montrent clairement l'idée de mouvement d'un point à un autre. En revanche, "j'ai été" est plus souvent utilisé pour exprimer un état ou une expérience passée, sans nécessairement impliquer un déplacement. Par exemple : "J'ai été fatigué après ma séance de sport" ou "J'ai été malade toute la semaine".

Est-ce que ça se dit : "j'ai été" ?

Oui, "j'ai été" est parfaitement correct lorsqu'on veut parler d'un état ou d'une expérience passée. Cette expression est la forme composée du verbe "être", utilisée pour indiquer qu'un état a existé à un moment donné dans le passé. Par exemple, dire "J'ai été ravi d'apprendre la nouvelle" est tout à fait approprié. Mais

la confusion vient souvent du fait que l'on entend parfois des personnes utiliser "j'ai été" à la place de "je suis allé" pour indiquer un déplacement, comme dans "J'ai été à Paris la semaine dernière". Même si cette formulation est courante à l'oral, elle est considérée comme incorrecte en bon français, car "j'ai été" n'exprime pas directement l'idée de mouvement.

Quelle est la différence entre "j'ai été" et "je suis parti" ?

Il est également fréquent de confondre ces deux expressions, même si elles ont des sens bien distincts ! "J'ai été" indique généralement un état ou une expérience vécue, comme dans "J'ai été surpris par sa réaction". En revanche, "je suis parti" exprime le fait de quitter un lieu ou de s'éloigner. Par exemple, "Je suis parti de la maison à 8 heures" signifie que l'on a quitté la maison à cette heure-là. La différence entre ces expressions peut sembler subtile, mais elle est essentielle pour transmettre correctement le déroulement des événements et éviter des malentendus. En synthèse, "Je suis parti" se concentre sur le moment du départ, alors que "je suis allé" met l'accent sur le lieu où l'on s'est rendu.

Pour aller plus loin : "j'ai été voir" ou "je suis allé voir" ?

En bon français, la forme appropriée pour indiquer un déplacement est "je suis allé voir". Par exemple, on dira : "Je suis allé voir un film au cinéma" ou "Je suis allé voir un ami à l'hôpital". Cette tournure indique clairement le mouvement et l'action de se rendre quelque part. En revanche, l'expression "j'ai été voir" mélange l'usage du verbe "être" pour exprimer un état avec l'idée de mouvement. Cela peut prêter à confusion et donner l'impression que l'on parle d'un état plutôt que d'une action. Pour éviter toute ambiguïté, il est préférable de se rappeler que, pour exprimer une visite ou un déplacement, on privilégie "je suis allé".

D'où vient l'expression tirer-au-flanc ?

les expressions sont nées de plusieurs expériences linguistiques. Et les faits sont souvent caducs. Mais, leur usage reste à ce jour très ponctuel dans les différentes narrations et conversations. Pour cette expression que nous allons découvrir, sa naissance tire ses origines au XIXe siècle, mais son usage reste entier au XXIe siècle.

La littérature constitue le socle de l'identité française. Elle participe à plusieurs aspects de la vie comme faciliter les échanges entre les populations. Dans la littérature, il n'est pas rare de trouver des narrations composées de diverses expressions comme c'est le cas de cette dernière "tirer au flanc" ou "tire au flanc". Une expression datant d'une ancienne époque de la guerre et qui revient encore dans les différents échanges verbaux à ce jour. Que signifie cette expression ? On vous dit tout !

Que signifie l'expression "tire au flanc" ?

L'expression "tire-au-flanc" désigne une personne qui cherche à éviter l'effort, le travail ou les responsabilités, souvent en feignant ou en adoptant une attitude de paresse ou d'indolence. Elle concerne les personnes qui montrent un enthousiasme face à une demande, mais lorsque vient le moment d'appliquer ou de réaliser cette activité, cette dernière se montre plutôt réticente ou la confie à une autre personne et reste sans rien faire. C'est d'ailleurs ce que montre l'origine de ce mot du XIXe siècle.

Quelle est l'origine du mot "tire-au-flanc" ?

L'expression "tire-au-flanc" trouve son origine dans le langage militaire. Elle voit le jour particulièrement au XIXe siècle. et, elle désignait les soldats qui cherchaient à éviter leurs devoirs en prétextant des douleurs physiques, notamment au flanc. En effet, à cette époque, le flanc, partie latérale du corps humain, était souvent invoqué comme siège de douleurs difficiles à vérifier. Ce qui permettait à certains d'échapper aux corvées, à l'entraînement ou aux combats. Et quant au verbe "tirer" dans ce contexte, il évoque l'idée de se dérober ou de s'extraire d'une situation. L'expression s'est ensuite étendue au langage courant pour qualifier toute personne évitant un effort ou une responsabilité. En général, ces faits sont souvent affirmés par des excuses exagérées ou une attitude de paresse manifeste. L'imaginaire collectif a conservé cette image du tire-au-flanc comme synonyme de fainéantise et d'évasion face aux obligations, bien que son usage aujourd'hui soit généralement ironique ou humoristique.

Quelle est donc la différence entre un "tire-au-flanc" et un fainéant ?

La différence entre un "tire-au-flanc" et un fainéant réside principalement dans l'attitude et la manière d'agir face au travail ou aux responsabilités. Le fainéant est une personne paresseuse par nature, qui évite délibérément tout effort ou toute activité sans forcément chercher à dissimuler son manque de volonté. En revanche, le tire-au-flanc agit de manière plus subtile : il cherche activement à échapper à ses obligations en inventant des excuses, en simulant des incapacités ou en feignant des difficultés. Autrement dit, le fainéant assume son inaction, tandis que le tire-au-flanc emploie des stratagèmes pour masquer sa paresse ou se soustraire aux tâches qu'il considère comme indésirables.

Quels sont les 5 exemples avec l'expression "tire-au-flanc" ?

- 1 Avoir connaissance d'une expression permet de l'employer convenablement dans certaines narrations ou conversations. Et pour vous aider, voici cinq exemples à appliquer pour mieux utiliser l'expression "tire-au-flanc"
- 2 Lors des travaux de groupe, Julien passe son temps à discuter sans rien faire, c'est vraiment un tire-au-flanc.
- 3 Au service militaire, il était connu pour être un tire-au-flanc, toujours prêt à simuler une blessure pour éviter les corvées.
- 4 Au bureau, elle trouve toujours une excuse pour éviter les tâches pénibles, certains collègues la surnomment "la tire au flanc".
- 5 Pendant le match, l'entraîneur a remarqué que Paul n'allait pas au bout des actions et lui a reproché d'être un tire-au-flanc sur le terrain.
- 6 Son père lui a conseillé d'arrêter d'être un tire-au-flanc et de commencer à prendre ses responsabilités sérieusement.

Santé

Ce qu'il ne faut surtout pas faire quand vous congelez du pain

Congeler du pain est une pratique courante pour éviter le gaspillage alimentaire et prolonger sa durée de vie. Toutefois, certaines erreurs fréquentes peuvent altérer la qualité du pain ou même poser des risques pour la santé. Voici les principales choses à éviter pour profiter au mieux de votre pain congelé.

Congeler du pain est une solution simple pour éviter le gaspillage et toujours avoir du pain sous la main. Pourtant, cette pratique n'est pas sans risques si elle est mal réalisée. Un mauvais emballage, une décongélation inadaptée ou encore un pain de qualité médiocre peuvent altérer son goût, sa texture, voire poser des problèmes sanitaires. Dans cet article, découvrez les erreurs les plus fréquentes à éviter pour garantir une conservation optimale et profiter pleinement de votre pain, même après congélation.

1. Ne pas emballer le pain correctement avant congélation

L'une des erreurs les plus répandues est de ne pas protéger correctement le pain avant de le placer au congélateur. Si vous laissez le pain exposé à l'air, il risque de subir des brûlures de congélation. Ce phénomène se traduit par des taches blanchâtres, une texture desséchée et une altération du goût. Pour éviter cela, il est impératif d'emballer le pain hermétiquement. Utilisez des sacs spécialement conçus pour la congélation, retirez un maximum d'air avant de les fermer et, si possible, doublez l'emballage avec du film plastique pour une protection supplémentaire. N'oubliez pas d'étiqueter chaque emballage avec la date de congélation : un pain congelé doit idéalement être consommé dans un délai de deux à trois mois pour conserver une qualité optimale. Congeler du pain est une solution simple pour éviter le gaspillage et toujours avoir du pain sous la main. Pourtant, cette pratique n'est pas sans risques si elle est mal réalisée. Un mauvais emballage, une décongélation inadaptée ou encore un pain de qualité médiocre peuvent altérer son goût, sa texture, voire poser des problèmes sanitaires. Dans cet article, découvrez les erreurs les plus fréquentes à éviter pour garantir une conservation optimale et profiter pleinement de votre pain, même après congélation.

1. Ne pas emballer le pain correctement avant congélation

L'une des erreurs les plus répandues est de ne pas protéger correctement le pain avant de le placer au congélateur. Si vous laissez le pain exposé à l'air, il risque de subir des brûlures de congélation. Ce phénomène se traduit par des taches blanchâtres, une texture desséchée et une altération du goût. Pour éviter cela, il est impératif d'emballer le pain hermétiquement. Utilisez des sacs spécialement conçus pour la congélation, retirez un maximum d'air avant de les fermer et, si possible, doublez l'emballage avec du film plastique pour une protection supplémentaire. N'oubliez pas d'é-

tiqueter chaque emballage avec la date de congélation : un pain congelé doit idéalement être consommé dans un délai de deux à trois mois pour conserver une qualité optimale.

2. Congeler un pain déjà rassis ou de mauvaise qualité
La congélation n'est pas une baguette magique qui rendra sa fraîcheur à un pain rassis ou altéré. Si votre pain est déjà sec ou dur, il le restera après décongélation. En effet, congeler un aliment fixe son état au moment de la congélation. Pour obtenir un bon résultat, il est préférable de congeler le pain dès qu'il est encore frais, idéalement le jour de son achat ou de sa fabrication. Une astuce consiste à le trancher avant congélation : cela permet de décongeler uniquement la quantité nécessaire et d'éviter le gaspillage. Par ailleurs, privilégiez un pain de bonne qualité, car la congélation peut accentuer les défauts d'un produit industriel ou bas de gamme.

3. Décongeler le pain de manière inadéquate

La façon dont vous décongelez le pain est tout aussi importante que sa congélation. Beaucoup laissent leur pain décongeler à température ambiante pendant plusieurs heures. Or, cette pratique peut favoriser la prolifération bactérienne, en particulier si l'environnement est chaud et humide. Selon les recommandations du Ministère de l'Agriculture, il est préférable de décongeler le pain au réfrigérateur, à une température sécuritaire. Une autre méthode consiste à chauffer directement les tranches au four ou au grille-pain. Cela permet non seulement de gagner du temps, mais aussi de redonner au pain une texture croustillante. Attention toutefois à ne pas recongeler un pain déjà décongelé, sauf s'il a été cuit au préalable, car cela peut poser des risques sanitaires importants.

4. Négliger l'entretien de votre congélateur

La qualité de votre congélateur joue un rôle crucial dans la bonne conservation du pain. Si l'appareil est mal entretenu ou s'il contient trop de givre, la température pourrait ne pas rester constante à -18°C, ce qui est la norme pour une conservation sûre. Un congélateur qui ne fonctionne pas correctement peut entraîner une détérioration plus rapide des aliments congelés, y compris le pain. Pensez donc à dégivrer et nettoyer régulièrement votre congélateur pour maintenir son efficacité. Un congélateur plein est aussi plus efficace qu'un appareil vide, car les aliments congelés aident à stabiliser la température interne. En suivant ces recommandations, vous prolongerez la durée de conservation de vos aliments tout en évitant le gaspillage.

Ce simple exercice d'équilibre peut en dire long sur votre santé

Le vieillissement cause une perte de masse musculaire, qui est observable dans la capacité d'une personne à rester en équilibre sur une seule jambe.

Nous vieillissons tous, mais pas à la même vitesse. Notre âge biologique n'est pas forcément en accord avec notre âge chronologique, à cause de facteurs qui peuvent accélérer ou ralentir le vieillissement, tels que l'hygiène de vie ou les maladies. Depuis la mise en évidence de cette déconnexion entre l'âge de nos corps et celle dans nos passeports, les experts cherchent sans cesse de méthodes précises pour déterminer l'âge biologique. Sans quoi nous ne pourrions pas espérer lutter efficacement contre le vieillissement et les maladies qu'il cause. Les approches les plus fiables actuellement analysent l'état de méthylation de l'ADN, qui reflète bien l'avancée du processus de vieillissement du corps. Mais ces méthodes sont précisément très techniques et nécessitent des équipements spécifiques et un savoir-faire scientifique très précis. Des chercheurs de la Clinique Mayo aux États-Unis ont présenté, le 23 octobre 2024 dans la revue Plos One, une façon bien plus facile d'avoir une idée de l'âge biologique : rester debout sur une jambe pendant un temps donné. Une approche moins précise, certes, mais accessible à tous.

Les muscles sont affectés par le vieillissement

Le vieillissement affecte l'ensemble du corps, mais son impact est particulièrement visible dans certains organes, notamment les muscles. Car la masse musculaire diminue significativement avec l'âge, et peut entraîner une atrophie des muscles, nommée sarcopénie. Cette perte commence avant la quarantaine et accélère après la soixantaine. Causant une fragilité grandissante qui augmente le risque de chute et donc de fracture.

La perte musculaire est indicative de l'âge

Les chercheurs ont voulu étudier à quel point cette perte de masse musculaire était indicative de l'âge. Pour cela, ils ont analysé la force musculaire chez 40 personnes de plus de 50 ans, dont la moitié étaient des femmes. Les participants

ont été divisés en deux groupes en fonction de leur âge : ceux de moins de 65 ans (moyenne d'âge de 56 ans) et ceux âgés de plus de 65 ans (moyenne de 74 ans). Mis à part leur âge, ces deux groupes étaient comparables dans tous les autres aspects physiques analysés (taille, poids, indice de masse corporelle, niveau d'activité physique...). Les participants devaient réaliser plusieurs exercices simples pour évaluer l'état de leur masse musculaire : un test de préhension, pour observer la force dans les bras ; un test d'extension des jambes ; et plusieurs tests d'équilibre debout. Le premier de ces tests a montré que la force de préhension diminuait de près de 3,7 % par décennie, autant pour les hommes et les femmes, même si cette force était plus élevée chez les hommes. Ainsi que pour le test de force des jambes, qui montrait une baisse d'environ 1,4 % par décennie, pour les deux sexes. Mais c'est dans le test d'équilibre que la relation entre les performances et l'âge était la plus claire.

Le temps qu'on peut passer en équilibre sur la jambe non dominante est un bon indicatif de l'âge

Les chercheurs ont d'abord analysé à quel point les personnes bougeaient involontairement lorsqu'elles étaient debout, les yeux ouverts. Montrant une augmentation de ce mouvement d'environ 6,3 % par décennie. Avec les yeux fermés, ce mouvement était plus prononcé et augmentait de 10,4 % par décennie. C'est-à-dire que les participants les plus âgés bougeaient plus que les plus jeunes en tentant de garder l'équilibre sur leurs deux jambes, surtout lorsqu'ils n'avaient pas accès aux repères visuels. Puis, les participants devaient rester en équilibre sur une seule jambe le plus longtemps possible. Ce temps diminuait rapidement avec l'âge, et baissait plus rapidement avec la jambe non dominante (la jambe gauche pour les droitiers et l'inverse pour les gauchers).

Sciences

Pourquoi les bulles sont-elles toujours rondes ?

Les bulles ovales ou carrées existent rarement. Les bulles prennent bien souvent une forme sphérique. Voici un phénomène curieux et intéressant qui pousse à se demander pourquoi.

Créer des bulles est un véritable jeu d'enfant. Aujourd'hui, le phénomène est suffisamment compris pour avoir inventé de quoi faire des bulles facilement avec un flacon, une tige et du souffle. Mais avant de créer ces jeux appréciés des petits comme des grands, les bulles ont fait l'objet de nombreuses recherches et de nombreuses théories scientifiques. En plus de chercher à comprendre comment les bulles se forment, certains scientifiques sont allés jusqu'à vouloir savoir pourquoi les bulles étaient toujours rondes. Voici donc la réponse.

Comment se forme la bulle de savon ?

Une bulle de savon, c'est tout simplement une fine pellicule à l'état liquide qui se compose d'eau et de savon. C'est pour cela qu'il est facile d'en créer, car une bulle peut apparaître avec peu de matériel. Mais d'un point de vue chimique, les bulles sont composées plus précisément de molécules d'eau et de savon qui interagissent entre elles. Elles contiennent des liens qui sont appelés "ponts" dans un vocabulaire plus scientifique. Lorsque les molécules interagissent, elles finissent par créer une certaine tension sur la pellicule qui commence donc à se tendre et à former une bulle. C'est ce que l'on appelle la tension superficielle, et ce phénomène se retrouve dans d'autres cas de figure. Pour les bulles de savon, la tension superficielle aide à comprendre pourquoi les bulles prennent toujours une forme ronde.

Pourquoi les bulles sont-elles toujours de forme ronde ?

Explication : plus une bulle grandit et plus la tension superficielle est forte. Les molécules d'eau et de savon ont donc besoin d'énergie pour que leur interaction continue d'être en cohésion. Mais pour se stabiliser, les bulles de savon ont surtout besoin de réduire leur énergie. C'est pour cela qu'une bulle va prendre une forme adaptée, capable d'être la plus petite possible, tout en contenant un volume d'air de plus en plus grand. Et la forme la plus adaptée reste la forme ronde. Une forme carrée demande plus d'énergie, tandis que la forme sphérique en demande moins. La pellicule liquide d'une bulle reste toutefois fragile et c'est pour cela qu'elle éclate facilement.

Qui a découvert la tension superficielle des bulles de savon ?

Pierre-Simon de Laplace a été l'un des précurseurs concernant la découverte de la tension superficielle. Grâce à diverses équations, il a découvert ce qu'il a appelé la force Laplace. Mais au fil des années, son idée a fait l'objet d'expériences qui ont conduit à découvrir la tension superficielle telle qu'on la connaît aujourd'hui. Et cette découverte vient d'une Allemande, pionnière de la chimie, Agnes Pockels. Ses travaux ont permis de comprendre pourquoi certains insectes arrivent à marcher sur l'eau, pourquoi les bulles de savon prenaient une forme ronde, mais aussi pourquoi des gouttes d'eau se forment sur des feuilles et les fleurs pendant la rosée.

Insolites

Justin Sun a mangé la banane œuvre d'art qu'il avait achetée à 6 millions d'euros

L'entrepreneur sino-américain s'est exécuté devant la presse à Hong Kong. L'œuvre a beaucoup fait parler d'elle depuis sa première exposition en 2019, à Miami.

Dans un luxueux hôtel de Hong Kong, Justin Sun, entrepreneur sino-américain et fondateur de la plateforme de cryptomonnaies Tron, a englouti la banane devant des dizaines de journalistes et d'influenceurs. « Elle est bien meilleure que les autres bananes », a-t-il déclaré après avoir avalé la première bouchée. « C'est vraiment très bon », a-t-il souligné au sujet de cette œuvre, une simple banane accrochée à un mur avec un gros morceau de scotch argenté. Intitulée Comedian, elle a été créée par l'artiste iconoclaste et provocateur italien Maurizio Cattelan. Elle avait été vendue la semaine dernière à New York pour 6,2 millions de dollars (5,9 millions d'euros) lors d'une vente aux enchères organisée par la maison Sotheby's. Justin Sun a déclaré avoir ressenti de l'« incrédulité » dans les dix premières secondes après avoir remporté la vente. À l'issue des dix secondes suivantes, il avait décidé qu'il mangerait la banane.

Du ruban adhésif et une banane en souvenir

« La manger lors d'une conférence de presse peut aussi faire partie de l'histoire de cette œuvre d'art », a-t-il expliqué ce vendredi. L'œuvre existe en trois exemplaires. Elle est censée interroger la notion d'art et sa valeur.

Chelsea et Tottenham « ravivent l'intérêt » pour un attaquant de 400 000 £ par semaine après la saga des transferts de la Saudi Pro League

Chelsea et Tottenham Hotspur auraient relancé leur poursuite de l'attaquant d'Al-Ahli, Ivan Toney, qui a du mal à se motiver en Arabie saoudite.

L'ancien joueur de Brentford devait initialement être au centre d'une bataille de transfert entre Arsenal et Chelsea au cours de l'été, avec des rumeurs d'une bagarre de 100 millions de livres sterling en janvier. Cependant, les Bees n'ont pas réussi à susciter un intérêt sérieux de la part des Anglais pour l'attaquant, bien qu'ils aient apparemment réduit leurs demandes à environ 50 millions de livres sterling, ce qui a conduit Toney à rejoindre le club saoudien d'Al-Ahli à la place. L'international anglais a été au cœur d'une saga sauvage le jour de la date limite, lorsque Victor Osimhen était apparemment lié à Al-Ahli, quelques minutes seulement avant qu'il ne soit annoncé qu'un montant avait été convenu pour Toney.

Le transfert proposé d'Osimhen de Naples à Al-Ahli n'a cependant pas abouti, et le Nigérian a finalement rejoint Galatasaray en prêt, ouvrant la voie à Toney pour se diriger vers le Moyen-Orient.

Toney a du mal à s'adapter au football saoudien
Le joueur de 28 ans a fait un début de vie respectable en Arabie saoudite, marquant huit fois et fournissant trois passes décisives en 17 apparitions, mais il n'a pas réussi à marquer lors de ses cinq dernières apparitions en Saudi Pro League.

Selon Fichajes, Toney pourrait maintenant tenter de sceller un retour en Premier League après avoir échoué à vraiment exceller dans l'État du Golfe, où il

n'a pas trouvé le même niveau de « motivation » ou de « compétitivité ».

N'ayant pas été en mesure de « s'adapter complètement » au football de la Saudi Pro League, Toney se languit apparemment d'un retour en Premier League, et Chelsea et les Spurs ont tous deux manifesté leur intérêt à lui donner une seconde chance dans l'élite anglaise.

Les deux géants londoniens croient soi-disant que l'expérience de l'Anglais et son palmarès antérieur en Premier League feraient de lui une acquisition idéale, même si un transfert ne se fera pas sans obstacles.

Le contrat de Toney avec Al-Ahli court encore quatre saisons, et les géants du Moyen-Orient pourraient essayer de réaliser un profit sur les 34,8 millions de livres sterling qu'ils ont payés pour obtenir sa signature le jour de la date limite des transferts.

L'attaquant gagne également un peu plus de 400 000 £ par semaine à Al-Ahli - selon Capology - et il devrait accepter une énorme réduction de salaire s'il devait retourner dans son pays natal en 2025.

Toney a amassé 36 buts et 11 passes décisives en 85 apparitions en Premier League avant de quitter le navire pour l'Arabie saoudite, dont 20 buts lors de la saison 2022-23 avant son interdiction de pari de huit mois.

Mohamed Salah La tactique contractuelle de Liverpool fait des merveilles alors que les Reds « font leur première offre de prolongation »

L'ailier de Liverpool Mohamed Salah a reçu sa première offre de prolongation de contrat de la part de la hiérarchie des Reds, selon un rapport.

L'avenir du joueur de 32 ans - ainsi que celui de Trent Alexander-Arnold et Virgil van Dijk - a fait parler de lui alors qu'il passe en revue les 12 derniers mois de son mandat actuel à Anfield.

Salah n'a pas hésité à faire pression sur le conseil d'administration et à discuter ouvertement de sa situation avec les médias, affirmant le mois dernier qu'il était « plus dehors qu'in » alors qu'il attend une première offre de renouvellement.

L'international égyptien a également fait des commentaires sur la possibilité d'affronter des adversaires pour la « dernière » fois sous le maillot de Liverpool, car il peut négocier des accords de pré-contrat avec des équipes étrangères à partir de janvier.

Cependant, le fait que Salah ait rendu public son aveu de contrat semble avoir eu l'effet escompté, car The Athletic affirme que Liverpool a maintenant fait sa première offre d'un nouveau contrat à l'ancien joueur de Chelsea.

« Croissance croissante » que Salah continuera à Liverpool

On ne sait pas combien d'années encore les pouvoirs en place de Liverpool offrent à Salah, qui est de loin le plus gros salaire du club avec un montant stupéfiant de 350 000 £ par semaine, mais il est peu probable qu'il s'agisse d'une prolongation de quatre ou cinq ans compte tenu de son âge.

Le rapport ajoute qu'un accord n'est pas proche ou scellé, et que rien n'est encore gravé dans le marbre avec le prochain mouvement de carrière de Salah, mais il y a une « croyance croissante » qu'il restera avec l'équipe d'Arne Slot un peu plus longtemps.

Même si l'expiration du contrat de Salah a été une distraction malvenue, le joueur de 32 ans a été dans une forme exaltante tout au long de la saison 2024-25, contribuant à 15 buts et 12 passes décisives en 21 matchs dans tous les tournois.

Salah a marqué 13 buts en seulement 14 sorties en Premier League cette saison - à égalité avec Erling Haaland en tête du classement - tout en marquant 226 buts et en préparant 101 autres en 370 matches au total.

Chacun des sept derniers matches de Premier League de Liverpool a vu Salah trouver le fond du filet, et il a également dépassé Wayne Rooney en tant que joueur ayant marqué et délivré le plus de passes décisives dans la compétition.

Qu'en est-il d'Alexander-Arnold et de Van Dijk ?
Seuls ceux à l'intérieur du club savent si le fait que Salah ait vraiment accéléré le processus de négociation, mais la nouvelle que la hiérarchie lui a finalement présenté un nouveau contrat efface tout doute sur leur désir de le garder.

L'un des trois Reds de haut niveau qui pourraient partir pour rien l'année prochaine, la situation contractuelle de Salah est identique à celle d'Alexander-Arnold et Van Dijk, qui auraient tous deux reçu des offres de prolongation.

Dans le cas de Van Dijk, un rapport distinct a affirmé que le Néerlandais avait accepté de prolonger son séjour à Liverpool, et ce n'est qu'une question de temps avant que le club n'annonce le renouvellement de son capitaine.

Cependant, Alexander-Arnold est toujours courtisé par le Real Madrid, et on ne s'attend pas à ce qu'il y ait une résolution de sa situation ou de celle de Salah avant un certain temps.

Liverpool reprend l'action à Gérone en Ligue des champions mardi soir après que son derby du Merseyside avec Everton ait été reporté en raison de la tempête Darragh.

Nottingham Forest rejoint West Ham et Southampton dans la course aux 31 buteurs ?

Nottingham Forest aurait rejoint West Ham United et Southampton dans la course pour la star des Corinthians, Yuri Alberto.

Le joueur de 23 ans a connu une saison magnifique pour les géants brésiliens, marquant 15 buts et fournissant cinq passes décisives dans l'élite en 29 apparitions.

Alberto est censé être une cible à long terme pour West Ham et Southampton, ce dernier ayant soumis une offre de 15 millions de livres sterling pour le joueur lors de la dernière fenêtre de transfert de janvier.

Les statistiques de l'attaquant sont encore plus impressionnantes si l'on considère toutes les compétitions, l'ancien jeune de Santos ayant marqué 31 buts en 57 apparitions.

Appelé pour la première fois et sélectionné pour la première fois au sein de l'équipe senior du Brésil en 2023, Alberto possède également un pedigree international relatif à l'approche d'un transfert vers l'Europe.

Nottingham Forest rivalisera avec West Ham, Southampton dans la poursuite d'Alberto ?

un autre prétendant à la Premier League a rejoint la course très compétitive pour la sensation des Corinthians Alberto.

Le rapport indique que Nottingham Forest explore la possibilité de signer le joueur de 23 ans, qui serait prêt à quitter l'Amérique du Sud.

En plus des Tricky Trees, il est entendu que West Ham et Southampton restent intéressés par la capture

d'Alberto pendant la fenêtre de janvier.

Bien que les Corinthians soient prêts à se séparer du Brésilien au cours de la nouvelle année, ils n'examineront pas d'offres inférieures à 20 millions d'euros (16,5 millions de livres sterling).

Forest cible clairement le marché sud-américain cette saison, l'équipe des Midlands de l'Est étant également intéressée par le défenseur central de Botafogo, Igor Jesus.

Qui a le plus besoin d'Alberto ?

Avec une contribution impressionnante de 38 buts en 2024, Alberto pourrait être un véritable coup pour n'importe quel club de Premier League en dehors des prétendants au titre.

À l'âge de 23 ans, le Brésilien a le potentiel pour devenir une star de haut niveau, mais il n'est pas clair s'il serait en mesure de démarrer sur les chapeaux de roue.

Ce serait sans aucun doute le mandat d'Alberto à Southampton, qui est actuellement en train de perdre sa lutte pour rester en Premier League après sa promotion en mai.

L'équipe de Russell Martin est enracinée au bas du classement de la Premier League après une seule victoire lors de ses 15 premiers matches, à huit points de Crystal Palace et à la 17e place.

Real : Mbappé, la réponse d'Al-Khelaïfi

Toujours en conflit concernant 55 millions d'euros de salaires et de primes impayés, l'attaquant du Real Madrid Kylian Mbappé (25 ans, 14 matches et 8 buts en Liga cette saison) ne dispose pas d'une bonne relation avec le Paris Saint-Germain depuis son départ au terme de son contrat en juin dernier. Pour le quotidien madrilène Marca, le président parisien Nasser Al-Khelaïfi a été invité à revenir sur les récentes difficultés de l'international français.

"Comme je l'ai toujours dit, je souhaite à Kylian - et à tous ceux qui ont joué dans notre grand club - le meilleur", a sobrement commenté le Qatari. Reste à savoir si les mots du patron du PSG sont réellement sincères...

Man Utd : le constat lucide d'Amorim

Dans un discours plein de lucidité, Ruben Amorim a mis les choses au clair sur les limites de Manchester United. Le nouveau manager des Red Devils a admis que son équipe n'était pas à la hauteur du prestige du club mancunien.

"Je pense que c'est très clair. Nous sommes un grand club, mais nous ne sommes pas une grande équipe et nous le savons, ce n'est pas un problème de le dire, a osé le Portugais face aux médias. Cela ne changera pas juste parce que le club a connu la gloire dans le passé. Nos joueurs doivent comprendre que c'est une position très difficile. Nous ne faisons pas partie des meilleures équipes du championnat, nous devons le dire et le penser clairement. Mais pour son passé, notre club est peut-être le meilleur du championnat.